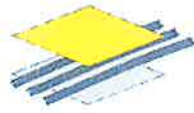




Rhône-Alpes Région



Le réseau de l'apprentissage BTP



BTP CFA
RHÔNE-ALPES

Association régionale des CFA du BTP de Rhône-Alpes

FONDATION
du BTP
Reconnue d'utilité publique

Accord-cadre régional pour renforcer les compétences de base des apprentis des CFA du CCCA-BTP en Rhône-Alpes 2013-2014

Entre :

l'Etat, représenté par le Préfet de la région Rhône-Alpes,

et

la Région Rhône-Alpes, représentée par le Président du Conseil régional,

et

l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI), représentée par son Directeur, Monsieur Hervé FERNANDEZ, dûment habilité à signer le présent accord,

et

le CCCA-BTP, représenté par son Président, Monsieur René CHAUVET,

et

le BTP CFA Rhône-Alpes, représenté par son Président, Monsieur Pierre DURBIANO,

et

la Fondation du BTP, représentée par son Président, Monsieur Didier CHARBONNEL,

VU l'encadrement communautaire des aides à la formation défini par le règlement CE n°800/2008 de la Commission du 6 août 2008, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du Traité, et le régime d'aides à la formation n°X64/2008 ;

VU la partie 6 du Code du travail, notamment l'article L. 6313-6 qui dispose que les actions de lutte contre l'illettrisme entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle ;

VU la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

VU la circulaire D.G.E.F.P. n°2006/18 du 20 juin 2006 relative à la mise en œuvre d'une politique de soutien au développement de l'emploi, des compétences et de la qualification sur les territoires ;

VU la circulaire n°2008/01 du 3 janvier 2008 relative à la politique d'intervention du Ministère chargé de l'emploi en faveur de l'accès aux compétences clés des personnes en insertion professionnelle ;

VU les recommandations 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, en matière de compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;

VU le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2013-2016, signé le 10 juin 2013.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Aujourd'hui dans notre pays, le nombre de personnes en situation d'illettrisme s'élève à 7% de la population âgée de 18 à 65 ans, soit 2 500 000 personnes, ce qui représenterait pour la région Rhône-Alpes plus de 200 000 personnes.

Dans notre région, 11 000 jeunes sortent chaque année sans diplôme du système de formation initiale, et selon les données de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) de 2011, 3,1% des jeunes rhônalpins sont repérés en situation d'illettrisme, soit 2 287 jeunes auxquels une solution doit être proposée, particulièrement pour ceux qui ne sont plus scolarisés.

Les dispositifs régionaux mis en place pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser le raccrochage à un projet de formation et de qualification jouent un rôle important pour permettre aux jeunes les plus en difficulté de renouer avec la réussite et d'envisager une insertion durable.

Le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme a été signé le 10 juin 2013. Conscients que les situations d'illettrisme sont un frein pour le développement économique et social de la région, les signataires et partenaires se sont engagés dans un plan de deuxième génération, afin de valoriser la contribution de chacun, de déployer les solutions qui fonctionnent, d'optimiser les dispositifs existants et de développer les actions nécessaires pour que les personnes les plus éloignées de la formation et de l'emploi puissent accéder au droit commun. Ce plan couvre la période 2013-2016. Il permettra à notre région de mettre en œuvre davantage de moyens efficaces pour faire reculer l'illettrisme. Dans ce cadre, une action (Fiche-action 14) a été inscrite, qui vise à sensibiliser et professionnaliser les acteurs des Centres de Formation d'Apprentis (CFA). Le projet dont cette convention fait l'objet constitue ainsi une première déclinaison de ce que prévoit le plan régional, ce qui permettra une démultiplication en direction d'autres secteurs professionnels par la suite.

1. Contexte

L'analyse des tests de lecture passés par les 17/25 ans lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) révèle que des jeunes encore scolarisés peuvent se révéler en grande difficulté. Aussi il apparaît indispensable de mettre en place des actions d'accompagnement et de soutien personnalisé aux apprentis fragilisés par des lacunes dans les compétences de base.

Depuis quelques années, plusieurs CFA ont développé des actions dans ce sens, afin d'améliorer l'acquisition des compétences de base des apprentis qui en ont besoin. Il peut aussi bien s'agir de la mise en place de groupes spécifiques à faible effectif d'apprentis en grande difficulté, que du développement de parcours différenciés, s'appuyant sur divers outils pédagogiques. Néanmoins, dans nombre de CFA, la demande des équipes éducatives est croissante.

Dans l'objectif d'améliorer le niveau de maîtrise des compétences de base à l'issue de la formation initiale, ce projet prendra notamment appui sur la boîte à outils élaborée par l'ANLCI dans le cadre du travail qu'elle a précédemment mené avec les CFA. Les acteurs en région se sont engagés à :

- Organiser une action de sensibilisation des acteurs de l'apprentissage, pour présenter les outils et résultats de l'expérimentation menée par l'ANLCI en région Rhône-Alpes avec le Conseil Régional et sensibiliser l'équipe pédagogique et la direction des CFA dans le cadre des réunions annuelles organisée par le Conseil régional ;
- Construire une démarche d'essaimage en lien avec les acteurs de l'apprentissage, notamment du secteur du BTP et son réseau national coordonné par le CCCA-BTP ;

- Développer une offre de services à destination des formateurs de CFA (formations-actions ; échanges de pratiques).

C'est dans ce contexte que le présent accord-cadre a vocation à mettre en œuvre une démarche partenariale d'accompagnement des CFA du BTP en Rhône-Alpes pour 2013-2014.

2. Problématique du secteur

Aujourd'hui, les évolutions des marchés, des techniques et de la réglementation (notamment en ce qui concerne les problématiques inhérentes au Développement Durable) ont un impact considérable sur les compétences des professionnels de la construction.

Afin de s'intégrer au mieux dans cet environnement en forte évolution, la maîtrise des compétences de base représente un enjeu essentiel pour les apprentis en termes d'insertion socioprofessionnelle. Il est en effet difficile d'appréhender globalement l'acte de construire sans une maîtrise correcte des compétences linguistiques, mathématiques et cognitives.

A cet égard, le 6 décembre 2012, le CCCA-BTP et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme ont signé une convention de partenariat pour une durée de trois ans afin de favoriser la prise en compte et/ou la prise en charge des apprentis en grande difficulté.

La Direction de la formation du CCCA-BTP, en charge de l'animation pédagogique du réseau des CFA BTP, a mené en février 2013 une enquête nationale auprès des 76 CFA du réseau afin d'établir un état des lieux relatif à la prise en compte de la grande difficulté et sensibiliser les formateurs dans le cadre du Séminaire National de l'Enseignement Général (novembre 2012) avec la participation de l'ANLCI dans l'animation d'un atelier spécifique.

C'est dans ce contexte et avec l'appui du réseau national (mutualisation, production de ressources...) que s'est constituée une équipe-projet au sein des sept CFA de BTP CFA Rhône-Alpes pour accélérer une prise en charge appropriée des jeunes en grande difficulté.

CHAPITRE I – L'ACCORD-CADRE

Article 1 – Objet de l'accord-cadre

Le présent accord a pour objet de définir le cadre partenarial dans lequel l'Etat, la Région Rhône-Alpes, l'ANLCl, la Fondation du BTP, le CCCA-BTP et BTP CFA Rhône-Alpes mènent une action concertée en faveur du développement des compétences de base des apprentis de niveau V et IV dans le secteur du BTP pour les années 2013-2014.

Article 2 – Champ d'application de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre s'applique aux 7 CFA du BTP situés sur le territoire de Rhône-Alpes, dont le CFA Hors-mur.

Article 3 – Publics visés, priorités d'intervention

3.1- Publics :

Sans exclure d'autres catégories de salariés, le présent accord-cadre s'adresse de manière prioritaire aux apprentis de niveau V préparant un CAP dans un CFA. L'impact, au regard du fait que le projet est susceptible d'avoir des répercussions sur l'organisation du CFA, peut être plus large et toucher la prise en charge d'apprentis de niveau IV présentant des difficultés avec les compétences de base, mais aussi des jeunes en préapprentissage au sein du CFA et qui seront pris en charge par des formateurs ayant bénéficié de cet accompagnement.

3.2 - Priorités transversales :

- Permettre aux CFA de la Région Rhône-Alpes de mettre en place une réflexion commune sur la prise en charge des apprentis en difficulté avec les compétences de base ;
- Faciliter l'appropriation de la boîte à outils de l'ANLCl par les équipes des CFA ;
- Expérimenter une démarche de travail inter-CFA : démarche d'accompagnement des équipes de direction, outillage et professionnalisation des équipes en inter CFA ;
- Faire monter en compétence les équipes éducatives sur la prise en charge de la difficulté des apprentis.

Article 4 – Description des actions éligibles

L'opération s'appuie sur les points-clés de la démarche portée par l'ANLCl, et s'articule autour de trois étapes :

1. Un accompagnement à la conduite et au suivi des projets en inter-CFA, en présence des équipes de direction de chaque CFA volontaire ;
2. Un accompagnement en intra de chaque CFA à l'élaboration du plan d'action et à sa mise en œuvre ;
3. Un parcours de professionnalisation à destination des équipes de formateurs des CFA, mais aussi d'autres catégories de salariés des CFA qui ont des relations directes avec les apprentis (animateurs, secrétaires...).

D'autres actions pourront être conduites sous réserve de validation par le Comité de pilotage.

Description des différentes étapes :

1. **Accompagnement à la conduite et au suivi des projets en inter-CFA, en présence des équipes de direction de chaque CFA volontaire**

Cette étape a pour but de renforcer les compétences du responsable pédagogique du CFA et de tout acteur chargé de coordonner ou d'intervenir dans le projet (formateurs en enseignement général et en enseignement technique, responsable du centre ressources, personnels d'animation,...). Elle permettra à ces professionnels de s'outiller pour :

- connaître les publics en difficulté avec les compétences de base et leur relation aux apprentissages ;
- conduire un projet de développement des compétences de base des apprentis du CFA en s'appuyant sur les supports proposés par l'ANLCI (déroulement du processus, diagnostic, feuille de route, mise en œuvre, pilotage, évaluation, pérennisation, extension,...) ;
- avoir une vision sur les pratiques de prise en charge de la difficulté (présentation de la carte des pratiques CBA) ;
- mettre en commun leurs pratiques, les formaliser et les analyser : les difficultés rencontrées, les solutions trouvées ;
- développer leurs compétences en matière d'animation pédagogique dans un environnement complexe, où les équipes sont appelées à faire évoluer leurs méthodes d'enseignement et leurs postures professionnelles (clarification des enjeux, gestion des tensions, méthodes d'animation, organisation...).

Cet accompagnement est prévu sur la base de 10 journées (au minimum 4 journées en amont, 4 demi-journées de régulation au plus). Ce prévisionnel pourra être réétudié en fonction de l'état d'avancement des travaux et des besoins.

2. **Accompagnement en intra de chaque CFA à l'élaboration du plan d'action et à sa mise en œuvre**

La durée de cette phase sera fonction de l'état des lieux réalisé au cours de la première étape. Néanmoins, pour chaque CFA, la durée de l'accompagnement sera comprise dans une fourchette indicative ne pouvant être inférieure à 3 jours ni supérieure à 5 jours.

3. **Parcours de professionnalisation à destination des équipes des CFA**

Des modules d'ingénierie pédagogique seront mis en place pour renforcer la professionnalisation dans les 4 champs de la carte de référencement des pratiques.

Ces modules d'ingénierie pédagogique auront une durée de 2 à 3 jours et comprendront au moins deux sessions, avec un travail inter-sessions. La formation prendra appui sur l'expérience des participants, la formalisation des actions dans lesquelles ils sont engagés et l'analyse des pratiques qu'ils mettent en œuvre. Des apports théoriques et des ressources d'ingénierie seront proposés dans chaque module.

Le CFA devra choisir les modules et le choix sera fonction de la 1^{ère} étape d'accompagnement à l'ingénierie du projet et donc des besoins des CFA.

Quelques exemples :

Module 1 : Parcours (1 jour) « Construire et accompagner un parcours »

Module 2 : Compétences de base pour lire et écrire (3 jours) « Renforcer les compétences de base des apprentis en lecture et écriture »

Module 3 : Compétences de base en mathématiques (3 jours)

Module 4 : Les facteurs de dynamisation et postures professionnelles (1 à 2 jours)

Module 5 : Compétences de base et situations professionnelles (2 à 3 jours).

Au-delà des préconisations issues de la phase 1 et du travail mené en étape 2 par l'ANLCI en collaboration avec les différents CFA, il sera favorisé :

- le déploiement inter-CFA, puis intra-CFA comprenant une dimension collective d'implication des personnels (formateurs, animateurs, administratifs...) et interdisciplinaire pour les formateurs.
- la possibilité d'associer des opérateurs externes et les outils proposés par ces derniers. A titre d'exemple, l'outil pour la communication professionnelle (OCP) de Constructys pourrait être utilisé au cours de la phase 3.

Enfin, il sera étudié le fait de trouver des axes de travail pour rendre l'entreprise actrice de cette démarche et permettre ainsi aux jeunes d'avoir deux lieux d'écoute et d'accompagnement (entreprise et CFA), ceci afin que l'entreprise puisse jouer tout son rôle sur cet axe "illettrisme et savoirs de base", en partenariat complet avec le CFA.

CHAPITRE II – LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD-CADRE

Article 5 – Comité de pilotage

Un comité de pilotage assure le suivi de la mise en œuvre du présent accord-cadre. Il est composé des services de l'Etat (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), des services de la Région Rhône-Alpes, de l'ANLCI, de la Fondation du BTP, du CCCA-BTP et de BTP CFA Rhône-Alpes. Il se réunira 4 fois pendant la durée du projet. Il sera associé au choix du cabinet de consultants auquel il sera fait recours.

L'animation du Comité de pilotage est assurée par la chargée de mission régionale illettrisme au Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), correspondante régionale de l'ANLCI.

Article 6 - Dispositions financières et aide de l'Etat

L'engagement financier de chacun des partenaires sera précisé par des conventions financières.

L'aide de l'Etat sera fixée par convention portant dispositions financières entre l'Etat et l'ANLCI. Elle est conditionnée par le vote des crédits inscrits à la Loi de finances.

L'aide de la Région Rhône-Alpes consistera en la mobilisation de l'appel à projet individuel Eurêka ainsi qu'au recours aux journées de professionnalisation du PRAO.

L'aide de l'ANLCI comportera un apport financier dans la première phase ainsi qu'un apport en ingénierie, en mettant à disposition de l'ensemble des acteurs, les outils élaborés dans le cadre du projet « Renforcer les compétences de base des apprentis », les journées de professionnalisation à destination de l'ensemble de la communauté éducative des CFA.

L'aide du CCCA-BTP sera fixée dans le cadre de ses contributions au développement des compétences de l'équipe pédagogique (plan de formation) et à l'ingénierie de formation (participation au groupe 6 axes réseau « accompagner la lutte contre l'illettrisme dans le réseau de l'apprentissage BTP »).

L'aide de BTP CFA Rhône-Alpes consistera à la prise en charge d'une partie des rémunérations des personnels mobilisés dans le cadre de l'action objet de la présente convention.

L'aide de la Fondation du BTP interviendra sur des expérimentations de pédagogie alternative qui s'appuient sur des situations professionnelles dans un cadre d'interdisciplinarité (formateurs enseignement général/technique, équipe d'animation/administrative). La Fondation soutiendra des actions innovantes et étudiera en priorité les projets d'adaptation à un public d'apprentis d'outils, généralistes et/ou de la Profession, ayant fait leurs preuves auprès de publics adultes en difficulté avec les savoirs de base.

Article 7 – Durée de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de 14 mois, du 1^{er} novembre 2013 au 31 décembre 2014.

Article 8 - Evaluation

Une évaluation pourra être conduite après la réalisation des actions, éventuellement réalisée par un organisme extérieur.

Article 9 – Publicité et propriété intellectuelle

Tous les documents produits devront faire figurer les logos des partenaires signataires du présent accord-cadre.

Les partenaires signataires s'accordent sur la nécessité d'une diffusion des livrables, outils produits et résultats obtenus, sous réserve que lesdites productions aient été validées par le Comité de pilotage, mentionnant les auteurs, partenaires et financeurs et respectant l'anonymat des CFA et des participants (sauf accord express de leur part).

Article 10 – Modification, résiliation, litiges

Les parties s'engagent à prendre toutes dispositions nécessaires pour exécuter les obligations liées au présent accord-cadre jusqu'à l'expiration de ce dernier.

Toute modification des termes du présent accord-cadre fera l'objet d'un avenant signé de l'ensemble des parties.

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon, le 1^{er} novembre 2013

Le Préfet de région



Jean-François CARENCO

Le Président du Conseil régional
de Rhône-Alpes



Jean-Jack QUEYRANNE

Le Directeur de L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme



Hervé FERNANDEZ

Le Président de La Fondation du BTP

Didier CHARBONNEL



Le Président du CCCA-BTP

René CHAUVET



Le Président de BTP CFA Rhône-Alpes

Pierre DURBIANO



